

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 23 juin 2021

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Absents : 1

Date de la convocation : 18/06/2021 Date d'affichage 18/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Marine SACOURTADE, André OSET, René CERCIAT, Jean-Christophe CERCIAT, Catherine TEOULE, Dominique BOUTONNET, Isabelle DEQUESNE et Marie-Louise TREY.

Absents excusés : Jean-Michel ESTOUP.

Madame Marie-Louise TREY a été nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2021. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation.
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public.
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public.
- Demande de subvention au conseil départemental pour l'achat d'une brosse de désherbage.
- Demande de subvention pour la réalisation de travaux à l'école de FOS.
- Projet socle numérique : donner la compétence à Monsieur le Maire pour signer la convention.
- Opposition au projet d'implantation d'une scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan.
- Autorisation de pose d'une stèle en mémoire de Thierry BRAME décédé sur le GR10.
- Vote des subventions aux associations.
- Questions diverses.

1. Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint territorial d'animation pour assurer les fonctions d'agent d'animation à l'école de FOS. Il propose de créer un poste permanent à temps non complet annualisé (29.24 heures annualisés) d'agent territorial d'animation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE de créer un poste d'agent territorial d'animation à temps non complet annualisé (29.24 heures)

CHARGE monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

De modifier le tableau des emplois.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Recrutement d'un agent contractuel de droit public.

Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le départ à la retraite de l'agent d'entretien, pour une période de 3 mois à temps non complet (16h hebdomadaire).

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Recrutement d'un agent contractuel de droit public.

Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le surcroit de travail en période estivale, pour une période de 3 mois à temps complet.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4. Demande de subvention au conseil départemental pour l'achat d'une brosse de désherbage.

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat d'une brosse de désherbage et propose de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil municipal, DECIDE

- De retenir le devis proposé par « MONLEZUN » d'un montant de 7 000 HT 8 400 € TTC.
- Qu'une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Demande de subvention au Conseil Département de la Haute-Garonne, à la région Occitanie et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de travaux à l'école de FOS.

Le conseil municipal décide :

- De valider la totalité de l'opération : réagencement de l'école, création de toilette, création local technique et rafraîchissement des peintures.
- De valider le montant de l'opération, à savoir 20 000 € TTC, montant inscrit au budget primitif 2021.
- De solliciter les aides du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de la région Occitanie et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Projet socle numérique : donner la compétence à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la participation de la commune à l'appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **l'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les **services et ressources numériques**,
- **l'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit **105 millions d'euros à compter de 2021** dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Pour la commune de FOS : subvention de 2510 € et reste à charge de 1610 € (crédits inscrit au budget 2021)

Suite à l'acceptation du dossier présenté, le conseil municipal doit donner compétence à Monsieur le Maire pour signer la convention qui servira de support au paiement de la subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- VALIDE le projet socle numérique.
- DECIDE de donner compétence à Monsieur le Maire pour signer la convention du projet socle numérique qui servira de support au paiement de la subvention.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Opposition au projet d'implantation d'une scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan.

Le projet d'implantation d'une méga scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan suscite à l'heure actuelle des inquiétudes légitimes pour les scieries locales et le maintien de l'équilibre forestier au sein du massif pyrénéen.

Ce projet prévoit le **prélèvement de 250.000 m3 de hêtres annuellement sur le massif des Pyrénées et le Massif Central**, soit plus du double de l'exploitation actuelle. Ces bois seraient majoritairement extraits des forêts des communes et de leurs syndicats. 25 créations d'emplois sont annoncées.

Pour rappel, 43% des bois de Hêtre de Nouvelle-Aquitaine sont, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans des forêts publiques communales ou syndicales.

La forêt de Nouvelle-Aquitaine constitue donc un réservoir important de biodiversité et joue un rôle fondamental de protection de la qualité de l'eau, de régulation des eaux et de protection contre l'érosion des sols.

Considérant que le Projet "Florian" d'implantation de scierie industrielle sur le Plateau de Lannemezan, demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50 000 m3/an de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité provenant très majoritairement des forêts communales de la chaîne Pyrénéenne, sur une durée de 10 ans,

Considérant que la forêt de montagne, essentiellement feuillue, joue un rôle clef pour le maintien des terrains, pour l'habitat d'espèces végétales et animales patrimoniales avec un fort taux d'endémisme, comme pour le Desman des Pyrénées, mais aussi le paysage et l'activité touristique,

Considérant l'équilibre fragile entre forêt et pastoralisme,

Considérant la problématique environnementale forte de la desserte forestière,

Considérant que la grande échelle économique de ce projet, potentiellement monopolistique, est de nature à déstabiliser la filière bois sur notre territoire, sans aucune assurance de création nette d'emplois,

Considérant que l'investissement de ce projet serait financé majoritairement par les collectivités publiques,

Considérant le rôle du Département comme partie prenante des décisions concernant son territoire,

Les élus du Conseil municipal de la commune de FOS, réunis aujourd'hui en séance plénière, demandent :

- Une information précise de la part des porteurs de projets, privés comme publics,
- Une concertation large avec les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ainsi que des collectivités du massif pyrénéen,

et à ce stade du projet :

- affirment leur opposition à tout projet de nature à mettre en péril l'équilibre des massifs forestiers et l'économie locale qui en découle.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7. Autorisation de pose d'une stèle en mémoire de Thierry BRAME décédé sur le GR10.

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une demande de la famille du défunt Thierry BRAME qui est décédé en août 2020 suite d'une chute au sommet du pic de Bacanère le long du GR10.

La famille souhaiterait déposer une plaque commémorative sur le site et une sculpture en gré ou bois d'un randonneur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, DECIDE d'autoriser la pose d'une plaque commémorative et une sculpture en gré ou bois d'un randonneur en mémoire à Thierry BRAME au départ du GR10 au niveau du chargeoir sur la parcelle C 1677 et 1679.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8. Vote des subventions aux associations.

Associations	Subventions
COMITE DES FETES	2500
ACCA DE FOS	450
LES ARTS EN OCCITANIA Y VAL D'ARAN	1600
FOYER RURAL	700
SAMAID	1000
AAPPMA	200
COOPERATIVE SCOLAIRE	500
TOTAL	6950

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Il a été demandé aux associations de présenter chaque fin d'année un bilan exhaustif de leur trésorerie et un projet des activités qui se dérouleront dans l'année suivante avec un bilan personnel afin de pouvoir prétendre à une subvention municipale. En cas de pertes conséquentes par le biais de frais engagés et d'annulation d'activités de festivités (due à des causes extérieures et imprévues) une aide financière pourra être proposée au conseil municipal.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Il a été abordé le problème récurrent du canal (odeurs nauséabondes, manque d'eau, présence de rats...) qui a poussé les riverains à montrer leur lassitude et leur colère à ne jamais voir régler ce dernier.

Le conseil municipal, par la voix de Monsieur le Maire, s'est engagé à régler ce problème durant le mois de juillet.

La séance est levée à 20 h 10.

Le Maire, PENETRO Pascal

Secrétaire de séance,

